

Infos Pratiques 2023

Mairie

1, place des Écoles 30700 BARON

Tél.: 04 66 22 04 69

E-mail : mairie@baron30700.com

ouverture au public :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 14h30 à 18h30

Jeudi de 14h00 à 17h00

Le Conseil Municipal

le conseil municipal est composé de :

- Christian PETIT, maire
- Romain PASCAL 1er adjoint
- Pierre LEBEGUE 2ème adjoint
- Isabelle GRENIER 3ème adjointe
- Mijou FRESPUECH
- Cathy GUERINEAU
- Annie JUIN
- Edmond DOROCQ
- J.J BRUNO
- Didier PASCAL

Tous les comptes-rendus du Conseil Municipal peuvent être consultés sur le site de la mairie : baron30700.com, ainsi qu'à la Mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Ecoles

Baron : 04 66 22 20 54

Aigaliers : 04 66 22 62 11

Foissac : 04 66 22 17 39

Garderie Aigaliers :

le matin de 07h30 à 08h45

le soir de 16h45 à 18h30

Salle des fêtes

Contact : MAIRIE : 04 66 22 04 69

Infirmières libérales

NAIGEON Mélanie

BELLONDRAGE Sandra

Chemin du Plan d'Albi – 30700 AIGALIERS.

06 70 82 82 08

04 66 22 53 50



Urgences

N° universel : 112 Pompiers : 18

S.A.M.U. : 15

Gendarmerie : 17

Police intercommunale : 04 66 03 48 48

Service des eaux : 04.66.03.37.37

ERDF : 09 72 67 50 30

Ordures ménagères et tri sélectif :

Collecte des ordures ménagères :
mardi et samedi matin

Collecte du tri sélectif : jeudi matin

Recyclage (verre, papier, vêtements) : à côté
du cimetière

Déchetterie heures d'ouverture :

Lundi et vendredi :
de 14h00 à 17h00

mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Fermée les jours fériés

Conditions d'accès à la déchetterie

* La déchetterie est réservée aux dépôts des particuliers résidant sur les communes d'Aigaliers, Aubussargues, Baron, Collorgues, Foissac, Garrigues Ste Eulalie, Moussac, St Chaptès et St Dézéry. Ces dépôts sont limités à 1m³ par semaine.

* Les artisans et commerçants individuels sont acceptés sous conditions.

* Une carte d'accès, disponible en Mairie, vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et exigée pour tout dépôt à la déchetterie.

* L'accès est interdit aux véhicules de poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes.

La récupération sauvage sur la déchetterie des objets déposés est strictement interdite

Correspondants médias Le Républicain

Marie-Madeleine FAURE - JULIAN
mm.julian@orange.fr

Midi Libre

Daniel GRANDJEAN
daniel.grandjean30@orange.fr